

Commune de COLOMIEU – Ain
En mairie de Colomieu
Rue de la Mairie 01300 COLOMIEU

Mairie ouverte le mardi et le vendredi

Permanences au public :

Mardi et Vendredi de 09 H 00 à 12 H 00

Colomieu le 20 Juin 2023

Madame Catherine BRUN, Commissaire-enquêteur

Madame le Commissaire-enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier d'enquête publique relative à une opération d'entretien sur les cours d'eau et milieux aquatiques du territoire de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) (hors bassin versant du Séran).

Notre commune est concernée par cette opération puisqu'elle est traversée par l'Agnin.

Nous venons faire une première observation d'ordre formel sur la dénomination du cours d'eau « Agnin » : dans le dossier, le cours d'eau est dénommé « ruisseau ». Nous pensons que la dénomination appropriée est « rivière » même si le cours d'eau n'a pas le critère de la navigabilité, critère qui, selon Littré, n'est pas caractéristique d'une rivière. Avec une longueur importante de 9.65 km, c'est l'affluent le plus important du Gland long quant à lui de 16.54 km.

Après cette remarque, nous en émettons d'autres concernant le dossier de demande de déclaration d'intérêt général.

Dans son avant-propos, le Vice-Président de Communauté de Communes Bugey Sud en charge des cycles de l'eau, Pierre Cochonat, assure d'« une intervention concertée et simplifiée ».

Notre collectivité regrette que rien ne soit dit sur la concertation avec les communes dans le cadre des opérations d'entretien.

Nous demandons à ce que soient définies les modalités d'une concertation avec les communes et de leur participation dans les choix d'actions qui seront faits.

Et les relations avec les propriétaires, selon nous, ne sauraient se limiter à des courriers de rappel des bonnes pratiques d'entretien adressés aux propriétaires.

Une réelle politique de communication et d'information auprès des propriétaires et des exploitants agricoles locataires est indispensable sous des formes réellement pédagogiques, incluant par exemple des réunions publiques afin que soient mieux appréhendées les pratiques de bonne gestion des cours d'eau.

Notre commune a candidaté en date du 28 avril 2023 à l'appel à manifestation d'intérêt Eau et Climat de l'Agence de l'Eau (AERMC). Nous avons communiqué le dossier de candidature à la CC BUGÉY SUD pour son information. Il est indispensable qu'il y ait une concordance entre les travaux entrepris avec la CCBS et les éventuels travaux prévus dans le cadre du dossier que nous avons déposé, ceci, entre autres arguments, afin de ne pas gaspiller l'argent public.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la commune, Le Maire, Régis IMBERT

